

Élaborer un **schéma d'aménagement hydraulique** pour un territoire moins **vulnérable aux risques d'inondations**

Né de la fusion de 4 syndicats de rivières en 2019, le **Syndicat isérois des rivières Rhône aval (SIRRA)** assure la **gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)** des bassins versants d'un territoire de 1600 km².

Depuis l'été 2022, il initie la réalisation d'un schéma d'aménagement hydraulique visant à réduire la vulnérabilité aux risques d'inondation du bassin Bièvre Liers Valloire.

Dans une **ambition de co-construction**, le SIRRA souhaite associer à cette **démarche prospective** les **élus** et des **acteurs des mondes économique, agricole, environnemental** aux côtés de ses partenaires techniques et institutionnels. Cette première lettre d'information présente le projet.

Surface Bassin Versant :
560 km²

Cours d'eau principaux :
Rival, Oron, Suzon

Nombre de communes :
58

Bassin versant Bièvre Liers Valloire



Pourquoi un schéma d'aménagement ?

Ayant affecté les traversées urbaines de plusieurs communes (Beaurepaire, Brézins...), la crue de 1988 reste dans toutes les mémoires. Elle est loin d'être exceptionnelle ! En 50 ans, on dénombre plusieurs crues notables dans ce seul secteur (1993, 1999, 2021...). Les inondations font partie intégrante de notre territoire et les évolutions climatiques pourraient en accentuer le risque.

Objectifs du schéma d'aménagement hydraulique global

1. Développer une **meilleure connaissance du fonctionnement des cours d'eau du bassin Bièvre Liers Valloire et du risque inondation** (crues de rivière et combes sèches).
2. Envisager un **scénario global, ambitieux et cohérent de gestion des inondations** (de la crue décennale à la centennale) à l'échelle du **bassin versant**.
3. Définir et coordonner les **opérations et ouvrages nécessaires pour lutter contre les inondations** (solutions fondées sur la nature, zone d'expansion de crues, aménagement hydraulique types digues, bassin d'écroulement...), en précisant leur localisation.

Compte tenu de l'intérêt écologique des milieux aquatiques et du cadre réglementaire actuel, la démarche veille au respect et à la protection du fonctionnement des rivières et des zones humides.

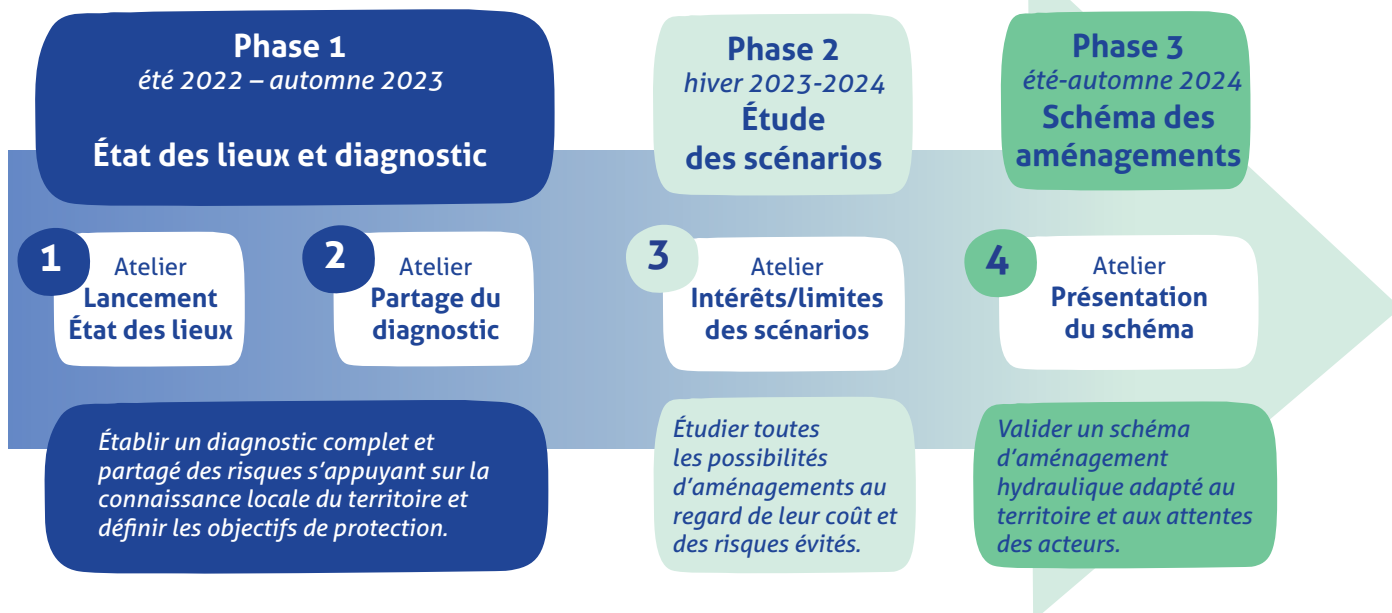


Centre ville de Beaurepaire, 1988

Ce que n'est pas le futur schéma d'aménagement

- Le schéma d'aménagement se place dans une logique d'intérêt général : tous les problèmes d'inondation rencontrés, par exemple privé ou isolé, ne trouveront pas nécessairement de solutions.
- Il ne constitue pas une programmation de travaux. Celle-ci interviendra dans un second temps, en fonction des capacités des maîtres d'ouvrage et donnera lieu à des démarches de concertations locales.

La concertation et l'information au cœur de la démarche



* Ce planning prévisionnel est susceptible d'évoluer compte tenu de la durée totale de la démarche et des impératifs qui s'imposeraient aux principaux partenaires.

Qui participe ?

La stratégie à élaborer doit constituer une des pierres angulaires de l'intervention du syndicat dans les années à venir.

À ce titre, de nombreux partenaires soutiennent cette démarche, au premier rang desquels les **intercommunalités** qui lui ont confié la compétence GEMAPI, **les services de l'État** en charge des questions de risques, les **financeurs** (État, département, agence de l'eau). Sont également associés à la démarche **les élus et services techniques** des intercommunalités, compétentes sur l'aménagement de leur territoire, ceux des **communes** dont la connaissance de proximité est ici essentielle, les **acteurs agricoles et forestiers** pour l'importance de leurs activités dans la gestion du territoire, les **responsables d'entreprise**, les **gestionnaires de réseaux** et, naturellement, les **acteurs de l'environnement**.

La contribution de tous ces participants vise également à permettre à un grand nombre d'acteurs de **s'approprier le schéma d'aménagement pour en permettre, ultérieurement, la mise en œuvre dynamique**.

Ateliers de concertation

À chaque étape clef de la démarche (voir schéma ci-dessus), des ateliers participatifs permettront de consulter les acteurs du bassin versant sur les productions des différentes phases de l'étude. L'ensemble des acteurs concernés par le risque inondation sont invités.

Comité technique

Le comité technique rassemble les techniciens du SIRRA, des collectivités partenaires et les représentants des chambres consulaires et des partenaires institutionnels. Il valide techniquement les résultats de l'étude et oriente les décisions du comité de pilotage.

Comité de pilotage

Le comité de pilotage est l'instance de validation politique. Il rassemble les élus et techniciens du SIRRA, des collectivités et les représentants des chambres consulaires ainsi que les partenaires techniques et financiers.

Votre implication ?

Des ateliers de concertation pour partager votre expertise d'usage et co-construire le schéma d'aménagement

Ces ateliers vous permettent de faire part de votre connaissance du territoire : caractérisation de l'aléa inondation, repérage des enjeux, retours d'expériences, discussion des intérêts et des limites des solutions / scénarios proposés...

Votre connaissance du territoire et des phénomènes de crues sera précieuse !

SIRRA - www.sirra.fr
366 rue Stéphane Hessel
ZAC Basses Echarrières
38440 St Jean de Bournay
04 74 59 73 08 - contact@sirra.fr

Contact projet
Quentin Rivard
Chef de projet travaux hydrauliques
SIRRA
quentin.rivard@sirra.fr

